



© Photo: Bahrain Institute for Rights and Democracy (BIRD)

BAHREIN

Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa

Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa ont été arrêtés en février 2014 sans qu'un mandat d'arrêt ne leur soit présenté. Ils ont été accusés, sans preuve, d'avoir participé à un attentat ayant causé la mort d'un policier dans le village d'Al-Dair. Le terrorisme est devenu l'accusation principale qui offre aux autorités la latitude de prononcer la sentence de mort. Lors de leur arrestation, Mohamed et Hussein ont été soumis à des actes de torture. Mohamed Ramadan a été frappé dans le dos et les parties génitales avec une barre de fer, dénudé, agressé sexuellement et insulté pour avoir participé aux manifestations. Ces violences ont duré 11 jours au sein de la station de police d'Al-Riffa. Quant à Hussein Moosa, il a été frappé avec des tonfas sur le visage et le dos, agressé sexuellement, menacé de viol avec un bâton et a été empêché de boire et manger.

Ces actes de torture avaient pour objectif de les faire avouer d'avoir commis ce crime et de leur faire signer des aveux. Hussein a été forcé d'avouer tout en incriminant Mohamed.

Les deux détenus ont dénoncé les tortures dont ils ont été victimes devant le procureur, puis pendant les différents procès au cours desquels ils ont plaidé non coupables. Ils ont également dit avoir été forcés à signer des aveux.

Le 29 décembre 2014 ils ont été condamnés à mort. Initialement confirmée par la Cour de Cassation en novembre 2015, ce jugement a été annulée en octobre 2018 après que les Unités Spéciales d'Investigations Bahreïnies aient soulevées le recours à la torture contre Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa dans le but d'obtenir leurs aveux, sur la base de rapports médicaux. Malgré cette décision, la Cour d'appel a rétabli leur condamnation à mort sans mener d'investigations supplémentaires et sur la base des mêmes preuves, ce que la Cour de cassation a définitivement confirmé le 13 juillet 2020. Ils sont maintenant détenus dans le couloir de la mort depuis maintenant depuis plus de 9 ans, sans savoir quand ils seront exécutés.

Dans une déclaration retransmise par son épouse, Mohamed déclarait : « J'ai été condamné à mort.... Je veux que ma voix soit entendue par ceux qui croient aux principes de justice et d'égalité... Je suis innocent du crime dont je suis accusé, et j'ai été soumis à un simulacre de procès. Ma mort sera illégale, et pourtant, elle a été [ordonnée] par la loi. »

PRIEZ POUR EUX

SOUTENEZ-LES EN LEUR ECRIVANT A :

**PO Box 574,
Action NDV 2023
Mobile, AL 36601
États-Unis d'Amérique**